

Délibération n°DEL-18-0861

Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : Adoption des orientations stratégiques et premiers engagements opérationnels

L'an deux mille dix-huit le jeudi treize décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Vanel - Arche Marengo - Toulouse.

Participants

| | |
|------------------------|------------------|
| Afférents au Conseil : | 134 |
| Présents : | 80 |
| Procurations : | 45 |
| Date de convocation : | 07 décembre 2018 |

Présents

| | |
|---------------|--|
| Aucamville | M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD |
| Aussonne | Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ |
| Balma | M. Laurent MERIC |
| Beaupuy | M. Maurice GRENIER |
| Beauzelle | M. Patrice RODRIGUES |
| Blagnac | M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, Mme Danielle PEREZ |
| Brax | M. François LEPINEUX |
| Castelginest | M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE |
| Colomiers | M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Josiane MOURGUE, Mme Karine TRAVAL-MICHELET |
| Cugnaux | M. Michel AUJOLAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE |
| Drémil-Lafage | Mme Ida RUSSO |
| Gratentour | M. Patrick DELPECH |
| Launaguet | Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE |
| L'Union | Mme Nadine MAURIN |
| Mondonville | M. Edmond DESCLAUX |
| Mondouzil | M. Robert MEDINA |
| Mons | Mme Véronique DOITTAU |
| Saint-Jean | M. Michel FRANCES |
| Saint-Orens | M. Marc DEL BORRELLO, Mme Dominique FAURE |
| Seilh | M. Guy LOZANO |
| Toulouse | Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, Mme Florie LACROIX, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Dorothee NAON, Mme Evelyne NGBANDA OTTO, |

| | |
|---------------------|---|
| | M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, M. Pierre TRAUTMANN |
| Tournefeuille | M. Patrick BEISSEL, M. Jacques TOMASI |
| Villeneuve-Tolosane | Mme Martine BERGES, M. Dominique COQUART |

Conseillers ayant donné pouvoir

| | Pouvoir à |
|---|-----------------------------|
| Mme Sophie LAMANT | Jean-Baptiste DE SCORRAILLE |
| M. Vincent TERRAIL-NOVES | Patrick BEISSEL |
| M. Bernard KELLER | Edmond DESCLAUX |
| M. Philippe PLANTADE | François CHOLLET |
| M. Michel ALVINERIE | Elisabeth MAALEM |
| M. Patrick JIMENA | Cécile RAMOS |
| M. Damien LABORDE | Charlotte BOUDARD PIERRON |
| M. Arnaud SIMION | Karine TRAVAL-MICHELET |
| Mme Dominique BOISSON | Ida RUSSO |
| M. Daniel DEL COL | Maurice GRENIER |
| M. Gilles BROQUERE | Jean-Claude DARDELET |
| M. Robert GRIMAUD | Martine BERGES |
| M. Michel SIMON | Guy LOZANO |
| M. Marc PERE | François LEPINEUX |
| Mme Nathalie SIMON-LABRIC | Régis GODEC |
| M. Jacques SEBI | Patrick DELPECH |
| Mme Anne BORRIELLO | Nadine MAURIN |
| M. Bruno COSTES | Djillali LAHIANI |
| M. Jacques DIFFIS | Véronique DOITTAU |
| M. Bernard SOLERA | Laurence ARRIBAGE |
| M. Raymond-Roger STRAMARE | Robert MEDINA |
| Mme Marie-Dominique VEZIAN | Michel FRANCES |
| M. Thierry FOURCASSIER | Sacha BRIAND |
| M. Christophe ALVES | Romuald PAGNUCCO |
| Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES | Martine SUSSET |
| M. Jean-Jacques BOLZAN | Jean-Michel LATTES |
| Mme Hélène COSTES-DANDURAND | Françoise RONCATO |
| M. Romain CUJIVES | François BRIANCON |
| Mme Vincentella DE COMARMOND | Pierre COHEN |
| Mme Marie DEQUE | Jean-Louis REULAND |
| Mme Monique DURRIEU | Jean-Marc BARES-CRESCENCE |
| M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT | Marie-Pierre CHAUMETTE |
| Mme Marie-Jeanne FOUQUE | Pierre TRAUTMANN |
| M. Pierre LACAZE | Martine CROQUETTE |
| M. Jean-Luc LAGLEIZE | Franck BIASOTTO |
| M. Laurent LESGOURGUES | Michel AUJOULAT |
| M. Antoine MAURICE | Michèle BLEUSE |
| Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD | Evelyne NGBANDA OTTO |
| M. Daniel ROUGE | Samir HAJJE |
| Mme Claude TOUCHEFEU | Isabelle HARDY |
| Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD | Sylvie ROUILLON VALDIGUIE |
| Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER | Christine ESCOULAN |
| Mme Mireille ABBAL | Gérard ANDRE |
| Mme Danielle BUYS | Francis GRASS |
| M. Daniel FOURMY | Francis SANCHEZ |

Conseillers excusés

| | |
|---------------|---|
| Aigrefeuille | Mme Brigitte CALVET |
| Blagnac | M. Bernard LOUMAGNE |
| Flourens | M. Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE |
| Lespinasse | M. Bernard SANCE |
| Toulouse | M. Joël CARREIRAS, Mme Marthe MARTI, Mme Gisèle VERNIOL, M. Aviv ZONABEND |
| Tournefeuille | M. Claude RAYNAL |

Délibération n° DEL-18-0861

Projet Agricole et Alimentaire Métropolitain : Adoption des orientations stratégiques et premiers engagements opérationnels

Exposé

1. LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE URBAINE POUR TOULOUSE MÉTROPOLE

Chiffres clés

L'agriculture est très présente sur le territoire de Toulouse Métropole. Elle façonne l'espace et les paysages avec une surface cultivée de plus 11.000 ha (25 % du territoire), répartie entre les coteaux à l'est, à dominante grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux), les terrasses à l'ouest avec des productions mixtes et la vallée alluviale de la Garonne, avec une présence encore notable de petites exploitations maraîchères.

Cette surface agricole est aujourd'hui, pour l'essentiel, affectée aux productions céréalières et oléo-protéagineuses (85%), en grande partie dédiée à l'exportation. Elle ne sert pas les besoins propres métropolitains, ni en valorisation locale, ni en alimentation de proximité. Les autres productions représentent une faible proportion des surfaces cultivées : maraîchage – horticulture (300 ha), vignes et cultures spécialisées (70 ha), surface en herbe (550 ha).

L'agriculture métropolitaine : des enjeux économiques, d'alimentation et de santé, d'équilibre environnemental et de paysage.

L'agriculture constitue une composante économique importante de la métropole. Elle compte 346 exploitations représentant 400 Unités de Travail Agricole (UTA) et 4 000 emplois estimés dans l'agro-alimentaire. La dépense alimentaire annuelle par les ménages métropolitains est estimée à 2,2 milliards d'euros, soit 6 200 €/an pour un ménage.

Elle représente une ressource stratégique forte pour l'alimentation locale et la santé. Nos concitoyens sont en demande de circuits courts de proximité et de traçabilité. Une alimentation saine est un facteur essentiel de bien-être et de prévention des maladies. C'est également un enjeu de « bien vivre » social : il s'agit de privilégier une alimentation saine et de qualité accessible à tous, avec une attention particulière pour les populations les plus précaires. L'agriculture peut aussi être un vecteur d'insertion sociale.

Le développement d'une agriculture métropolitaine durable représente également un formidable levier en termes de préservation de l'environnement. Elle permet de préserver la biodiversité, la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau, participe à la prévention des inondations, au dessin et à la préservation des paysages ; au titre de la compétence environnement et développement durable de la métropole, c'est un enjeu majeur.

De manière plus explicite, les perspectives de changement climatique montrent, sur notre grand territoire, une forte tension à venir sur la ressource en eau et de possibles conflits d'usage à l'horizon 2050. L'adaptation des pratiques agricoles, sur le bassin Adour Garonne comme sur le territoire métropolitain, semble, dès lors, inéluctable.

Dans le même ordre d'idée, l'agriculture urbaine participe significativement à la réduction des émissions de CO₂ du territoire. Ces espaces agricoles et forestiers constituent, au même titre que les espaces naturels et les espaces verts, une capacité de séquestration carbone importante et leur artificialisation contribue à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi et au total, les sols agricoles, naturels et forestiers stockent l'équivalent d'environ 3 ans d'émissions de CO₂ sur Toulouse Métropole ; les sols agricoles représentent à eux seuls un tiers de ce stockage. On souligne que la consommation alimentaire représente 625 000 tonnes de CO₂/an ; l'accès à des produits locaux et de qualité permet ainsi de limiter l'empreinte écologique de la consommation alimentaire du territoire.

A cet égard, Toulouse Métropole a la chance d'être implantée au cœur d'une région à forte vocation agricole. Le secteur agricole et agro-alimentaire d'Occitanie représente ainsi 164 000 emplois, plus que le tourisme ou l'aéronautique. La région est la 2^{ème} région française employeuse de main d'œuvre agricole. Elle est également le leader incontesté de l'agriculture biologique. Par ailleurs, en Occitanie un producteur sur cinq commercialise déjà en circuits courts. La région bénéficie donc d'un important potentiel pour répondre à la demande sociétale croissante de « consommer local ». L'agriculture régionale a donc des atouts considérables vis-à-vis du consommateur métropolitain mais le défi d'une alimentation de proximité, saine et durable reste entier.

A lui seul, l'espace midi-pyrénéen recèle une très grande diversité combinant une production animale dominante avec une grande variété de cultures dont des céréales, des légumes, des fruits, de la vigne. D'où l'importance stratégique d'un développement, que l'on pourrait qualifier d'interdépendant, des coopérations avec les territoires ruraux voisins et la mise en œuvre, notamment sur les thèmes agricoles et alimentaires, de politiques de solidarité entre les territoires urbains et ruraux.

2. LES ORIENTATIONS DE LA STRATÉGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Toulouse Métropole dispose de réels leviers d'actions pour développer une stratégie agricole sur son territoire, grâce à ses compétences en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable, de planification urbaine et de politique foncière, de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de protection contre les inondations, de développement économique et urbain.

En propre ou en lien avec les communes, la métropole dispose également de leviers importants en termes de stratégie alimentaire, via le soutien aux logiques d'approvisionnement local, que celles-ci relèvent des politiques très volontaires engagées, depuis deux ans, par le marché d'intérêt national ou des prescriptions des dispositifs de restauration collective par exemple.

Une stratégie agricole et d'alimentation sur la métropole ne peut ainsi se concevoir que dans le cadre d'une politique intégrée et avec une vision à 360° de son plan d'actions : de la gestion et de la préservation des espaces agricoles à la transformation et à la valorisation agro-alimentaire en passant par les politiques d'approvisionnement et de diversification des circuits de distribution.

Au regard des enjeux identifiés et de ses compétences, Toulouse Métropole propose de définir ses priorités et ses objectifs d'actions autour des 7 axes prioritaires suivants :

- Axe 1 : Assurer la préservation des espaces agricoles sur le territoire métropolitain ;
- Axe 2 : Promouvoir des pratiques culturelles garantes de qualité sanitaire et environnementale ;
- Axe 3 : Favoriser l'installation d'agriculteurs sur les espaces agricoles péri-urbains ;
- Axe 4 : Soutenir des démarches techniques et sociales innovantes en matière d'agriculture intra-urbaine ;
- Axe 5 : Faciliter l'accès de tous les métropolitains à des produits alimentaires locaux, sains et de qualité ;
- Axe 6 : Développer les partenariats avec les acteurs du système alimentaire local et s'appuyer sur les initiatives existantes ;

- Axe 7 : Construire des coopérations agricoles et alimentaires avec les territoires voisins.

3. LES PREMIERS ENGAGEMENTS OPÉRATIONNELS

En matière d'outils de planification, l'engagement de Toulouse Métropole se traduit comme suit :

- La préservation des espaces agricoles et de leur vocation de maintien d'une activité agricole économique dans les documents d'urbanisme. C'est ce que traduit explicitement le PLUi-H, avec un objectif de modération de la consommation des espaces agricoles de 10 % par rapport aux tendances observées sur la période passée 2007-2013 ;
- Le Plan Climat Air Énergie Territorial intègre des objectifs relatifs à la préservation de la ressource sol, au soutien à une agriculture locale et responsable afin de tendre vers une part d'autonomie alimentaire et prévoit des actions de gestion prévisionnelle du foncier mobilisable et de projets de territoire favorisant les circuits courts de proximité, l'agriculture biologique et le maraîchage péri-urbain.

Les projets d'installation d'agriculteurs sont poursuivis :

- Réhabilitation et remise en exploitation de l'ancienne ferme de Salsas, sur la commune de Quint-Fonsegrives, avec l'installation d'un agriculteur en maraîchage bio et la création d'une ferme pédagogique sur 10 ha ;
- Valorisation de la plaine maraîchère des Quinze Sols sur la commune de Blagnac qui doit permettre, grâce à l'action de la commune sur le foncier de ce secteur de 135 ha, de redynamiser l'activité maraîchère (installation, diversification) et de renforcer l'attractivité du site (liaisons douces) dans une logique de circuits courts liés à la consommation locale, en partenariat avec le MIN ;
- Développement du secteur maraîcher des Izards-Trois Cocus à Toulouse. Ce quartier de la politique de la ville en renouvellement urbain à Toulouse a été conforté par l'installation de deux maraîchers en agriculture biologique qui ont repris la ferme de Borde Bio (1,3 ha), grâce à l'action de portage foncier de l'EPFL qui a été prolongé.

De nouveaux projets sont initiés par les acteurs publics :

- Toulouse Métropole Habitat a développé une initiative innovante dans le secteur du logement social dans les quartiers de Croix Daurade et des Trois Cocus à Toulouse. Les deux sites bénéficient d'espaces de production maraîchère et d'espaces verts et fleuris de plus de 2 000 m² aux abords de logements. Toulouse Métropole Habitat a missionné un maraîcher professionnel pour la gestion et l'entretien des espaces verts des deux sites. Les locataires, associés à la conception des jardins, à la production et à la récolte, bénéficient des légumes ou des fleurs produits sur leurs lieux de vie, sans augmentation de charges. Cette initiative a permis à Toulouse Métropole Habitat de remporter le prix de l'innovation sociale lors de la 2ème édition des Trophées de l'innovation HLM ;
- La cuisine centrale de la Ville de Toulouse met en œuvre une politique volontariste d'approvisionnement de qualité en circuit court de proximité et d'éducation au « bien manger » ;
- La Régie agricole de la Ville de Toulouse, plus importante « exploitation bio » d'Occitanie, met en œuvre le projet d'évolution de son domaine agricole qui représente 200 ha de grandes cultures et un vignoble au domaine de Candie, tous certifiés « agriculture biologique ». Le positionnement du domaine rend par ailleurs possible l'émergence de projets innovants, parmi lesquels figure le drive fermier toulousain, créé à l'initiative de la chambre d'agriculture, et en lien avec le milieu éducatif et associatif ;

- L'appel à projets urbains innovants « Dessine Moi Toulouse » concerne vingt sites sélectionnés sur le territoire de la métropole, parmi lesquels figure un site à vocation agricole, le site des Rives de l'Hers à Paléficat.

Les démarches de coopération territoriale sont engagées à différentes échelles :

- Le Grand Marché Toulouse Occitanie (MIN de Toulouse), dans le cadre de sa nouvelle gouvernance, affiche une vraie stratégie d'intégration et d'animation des filières locales et régionales, en approvisionnement (présence des producteurs locaux sur le carreau du MIN, ouverture aux produits carnés/poissonnerie...), en valorisation et en amélioration des circuits de distribution/desserte ;
- Le contrat de réciprocité avec le Pays des Portes de Gascogne, signé en juillet 2017, a intégré et met en œuvre une coopération renforcée sur le volet agricole et alimentaire pour faire émerger une nouvelle solidarité territoriale entre urbain et rural ; ce partenariat permet la structuration de nouvelles filières de transformation et permet aux éleveurs gascons de gagner en visibilité ;
- L'accord de coopération signé avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne prévoit un axe de travail sur le soutien à l'agriculture urbaine et périurbaine ;
- le volet métropolitain du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) intègre un axe spécifique de collaboration entre la métropole et la Région au titre de ses compétences agricoles et agro-alimentaires.

L'ensemble de ces démarches « nourrissent » pour partie l'engagement de la définition du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de Toulouse Métropole : « Rapprocher les consommateurs de la métropole toulousaine des producteurs régionaux ».

Toulouse Métropole a été lauréat, au printemps 2018, de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation. Ce projet vise à consolider l'action de la collectivité en faveur du maintien et du développement d'une agriculture de proximité et de qualité sur son territoire. Sa mise en œuvre est organisée sur la base de 8 grands objectifs :

- Augmenter la part des productions locales et « bio » dans l'approvisionnement de la restauration collective ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Promouvoir auprès des consommateurs les produits locaux et filières courtes ;
- Faire du Grand Marché Toulouse Occitanie (MIN) un acteur logistique central de la sécurisation en matière d'approvisionnement et de traçabilité du produit local ;
- Définir et renforcer le programme d'actions d'une coopération agricole et alimentaire initié, dans le cadre du contrat de réciprocité, avec le PETR Pays Portes de Gascogne ;
- Partager et valoriser les actions de maintien et de développement d'une agriculture toulousaine de proximité ;
- Sensibiliser à une alimentation locale et de qualité dans des conditions économiques accessibles ;
- Sensibiliser à une alimentation éco-responsable.

La démarche d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) consiste ainsi, à partir d'un diagnostic partagé et d'une gouvernance locale et participative, à renforcer le cadre stratégique et opérationnel d'actions autour des questions agricoles et alimentaires et de leur prise en compte dans les enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

4. LE PACTE DE MILAN

Le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan est un engagement international vers des systèmes alimentaires territoriaux durables et propose des solutions concrètes pour y parvenir à travers 37 actions recommandées.

Depuis sa formulation en octobre 2015, près de 180 villes à travers le monde ont rejoint le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan et ont pris l'engagement volontaire de mettre en place des actions locales, déclinées autour de six axes prioritaires :

- Gouvernance alimentaire locale - Assurer un environnement propice à une action efficace ;
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition ;
- Assurer l'équité sociale et économique ;
- Appuyer la production alimentaire (liens rural-urbain) ;
- Approvisionnement et distribution alimentaires ;
- Prévenir le gaspillage alimentaire.

En France, neuf collectivités ont répondu à l'appel de la ville de Milan, et se sont engagées à agir au niveau local pour des systèmes alimentaires plus durables : Paris, Marseille, Lyon, Rennes, Métropole de Grenoble, Bordeaux Métropole, Conseil Départemental de la Gironde, Nantes Métropole et Montpellier Métropole Méditerranée, qui accueillera en octobre 2019 le sommet des villes signataires du pacte de Milan.

Au niveau mondial, 4 villes avec lesquelles Toulouse a des relations privilégiées au travers de jumelages ou accords de coopération ont aussi signé ce pacte (Bologne, Barcelone, Chongqing et Tel-Aviv).

Les axes prioritaires du pacte de politique alimentaire urbaine de Milan étant en parfaite cohérence avec les objectifs du projet agricole et alimentaire métropolitain et constituant une opportunité de renforcer les collaborations européennes et internationales, notamment avec l'appui de programmes européens, il est proposé, afin d'affirmer l'engagement de Toulouse Métropole en faveur d'un système alimentaire durable, d'adhérer aux objectifs portés par le Pacte de Milan et d'en être signataire.

5. LA GOUVERNANCE

Afin de piloter la mise en œuvre du projet agricole et alimentaire métropolitain, une instance de pilotage politique et stratégique rassemblant élus métropolitains et communaux sera constituée au 1^{er} trimestre 2019. Elle s'appuiera sur un comité technique réunissant les différentes directions de Toulouse Métropole impliquées et les services des communes. Elle sera élargie, en les mobilisant, à l'ensemble des parties prenantes concernées par les questions agricole et alimentaire : institutionnels, collectivités (notamment la Région, en charge des politiques agricoles et agro-alimentaires et les territoires périphériques participant, avec la métropole, à l'alliance des territoires), acteurs socio-professionnels, associations de consommateurs....

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement, Développement durable, Energies du 19 novembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'adopter les orientations stratégiques du projet agricole et alimentaire métropolitain, telles qu'exposées ci-dessus.

Article 2

D'engager l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial s'appuyant sur les actions intégrées au projet lauréat de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation.

Article 3

D'adhérer aux objectifs fixés portés par le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 4

D'autoriser le Président à signer le pacte de politique alimentaire urbaine de Milan et tout acte nécessaire à cet effet.

Résultat du vote :

| | |
|---------------------------|-----|
| Pour | 125 |
| Contre | 0 |
| Abstentions | 0 |
| Non participation au vote | 0 |

Publiée par affichage le 20/12/2018

Reçue à la Préfecture le 20/12/2018

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC



Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan

15 octobre 2015

Reconnaissant que les villes, qui accueillent plus de la moitié de la population mondiale, ont un rôle crucial à jouer dans le développement de systèmes alimentaires durables et dans la promotion de régimes alimentaires sains, et que malgré leurs différences, elles sont toutes au cœur de l'innovation économique, politique et culturelle et gèrent une part importante des ressources publiques, des infrastructures, des investissements et des connaissances ;

Constatant que les systèmes alimentaires actuels doivent fournir un accès permanent et fiable pour tous à des aliments adaptés, sûrs, locaux, diversifiés, équitables, sains et riches en nutriments; et que la mission de nourrir les villes fait face à de nombreux défis, notamment une distribution et un accès déséquilibrés, la dégradation de l'environnement, la pénurie de ressources, le changement climatique, des modes de production et de consommation non durables, ainsi que les pertes et le gaspillage d'aliments ;

Reconnaissant que l'urbanisation accélérée a une incidence profonde sur notre monde – dans les domaines économique, social et environnemental – et nous oblige à revoir les modes d'approvisionnement des villes en nourriture et en eau ainsi qu'en d'autres produits et services essentiels ;

Reconnaissant que la faim et la malnutrition sous différentes formes co-existent dans toutes les villes, pesant lourdement sur la santé et le bien-être des individus et générant des coûts sociaux et économiques importants au niveau familial, communautaire, municipal et national ;

Reconnaissant que les petits agriculteurs et producteurs (et en particulier les femmes) jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement alimentaire des villes et de leurs banlieues tout en contribuant à la préservation de systèmes alimentaires résilients, équitables et culturellement adaptés ; et que la réorientation des systèmes alimentaires et des filières vers des régimes alimentaires durables permet de recréer des liens entre consommateurs et producteurs ruraux et urbains ;

Reconnaissant que l'agriculture urbaine et périurbaine peut contribuer à protéger et à intégrer la biodiversité dans les paysages et les systèmes alimentaires des métropoles, et susciter ainsi des synergies entre alimentation et sécurité alimentaire, services éco-systémiques et bien-être humain ;

Reconnaissant que les politiques alimentaires sont étroitement liées à d'autres thématiques et politiques urbaines, notamment celles touchant à la pauvreté, la protection sanitaire et sociale, l'hygiène et l'assainissement, l'aménagement du territoire, le transport, le commerce, l'énergie, l'éducation et la gestion des catastrophes, et qu'il est donc essentiel d'adopter une approche globale, interdisciplinaire et interinstitutionnelle ;

Reconnaissant que la société civile et le secteur privé ont un rôle crucial à jouer dans l'alimentation de la population urbaine, en contribuant par leur expérience, des innovations et des campagnes à créer des systèmes alimentaires plus durables et en contribuant à une politique alimentaire urbaine fondée sur le droit et l'inclusion sociale ;

Rappelant que les villes se sont engagées à lutter contre le changement climatique; à promouvoir des stratégies et des actions visant à réduire les émissions de GES et à adapter les villes aux effets du changement climatique sur leurs systèmes alimentaires (notamment lors des Forums urbains mondiaux successifs et de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)) ; ainsi qu'à promouvoir une gestion durable de la biodiversité avec des initiatives portant sur la biodiversité urbaine dans le cadre de la Convention sur la biodiversité ;

Reconnaissant que les villes et leurs territoires voisins participeront à la mise en œuvre de processus internationaux et en particulier les Objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations unies; qu'ils prendront part aux négociations de la Convention-cadre des Nations unies sur le

changement climatique (COP21) et sont impliqués dans le Défi Faim Zéro ; promouvront une alimentation urbaine durable dans le cadre du suivi de la Seconde conférence internationale sur la nutrition, et joueront un rôle important dans le Cadre pour la réduction des risques de catastrophe post-2015 ;

Réunis à Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour la vie », nous déclarons par la présente :

EN SIGNANT LE PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE DE MILAN,
NOUS, LES MAIRES ET LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITES LOCALES, PRENONS
LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1. Nous travaillerons au développement de systèmes alimentaires durables, inclusifs, résilients, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous dans le respect des droits fondamentaux, réduisent au maximum le gaspillage, préservent la biodiversité et atténuent les effets du changement climatique tout en s'y adaptant ;
2. Nous encouragerons la coordination entre différents services et secteurs au niveau municipal et communautaire, en nous efforçant d'intégrer les questions de politique alimentaire urbaine dans les politiques, programmes et initiatives sociaux, économiques et environnementaux, notamment distribution et approvisionnement alimentaires, protection sociale, nutrition, équité, production alimentaire, éducation, sécurité alimentaire et la réduction des déchets ;
3. Nous nous efforcerons d'améliorer la cohérence entre les politiques et les programmes alimentaires municipaux et les politiques et processus pertinents au niveau infranational, national, régional et international ;
4. Nous définirons, mettrons en œuvre et évaluerons l'ensemble des politiques, des programmes et des initiatives alimentaires en collaboration avec tous les secteurs du système alimentaire (y compris les autorités voisines, les organisations techniques et académiques, la société civile, les petits producteurs et le secteur privé) ;
5. Nous réexaminerons et modifierons les politiques, réglementations et plans urbains existants pour établir des systèmes alimentaires équitables, résilients et durables ;
6. Nous utiliserons le Cadre d'action comme point de départ pour que chaque ville engage le développement de son propre système alimentaire et informerons des progrès accomplis les villes signataires, ainsi que le cas échéant nos gouvernements respectifs et les agences internationales ;
7. Nous encouragerons d'autres villes à se joindre à nos actions de politique alimentaire.

Signature :

(Nom du représentant habilité de la ville ou du gouvernement local)

représentant (la ville de ____)

Date :

Cadre d'action pour une politique alimentaire urbaine

La mise en oeuvre de ce cadre d'action est strictement volontaire. Il vise à proposer des options stratégiques aux villes qui désirent **mettre en place des systèmes alimentaires plus durables** en adoptant le Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan lancé par la municipalité de Milan à l'occasion de l'Exposition Universelle 2015 « Nourrir la planète, énergie pour la vie ».

Ce Cadre repose sur l'expérience directe des villes participantes et tient compte d'engagements, buts et objectifs préalables et pertinents. Les options ont été regroupées par thèmes techniques, mais constituent des points d'entrée vers un but commun, l'instauration de systèmes alimentaires durables. La plupart des interventions (comme les cantines scolaires ou les jardins communautaires) peuvent relever de la compétence de plusieurs services ou organismes et contribueront à différentes dimensions (économique, sociale, sanitaire et environnementale) du développement durable.

Les municipalités sont libres de choisir, d'adapter et de regrouper les options proposées sous des lignes directrices qui correspondent le mieux à leurs situations particulières. Des documents d'information complémentaires et des exemples de bonnes pratiques sont disponibles pour faciliter leur mise en oeuvre.

Actions recommandées : assurer un environnement propice à une action efficace (gouvernance)

1. **Faciliter la collaboration entre différents services et organismes municipaux** et rechercher la cohérence des politiques et programmes sectoriels qui influent sur le système alimentaire à différents niveaux administratifs, en mettant en oeuvre une approche fondée sur les droits ; parmi les actions possibles figurent la désignation de personnel municipal permanent, la révision des tâches et des procédures et la réaffectation des ressources.
2. **Accroître la participation des parties prenantes** au niveau municipal à travers le dialogue politique et, le cas échéant, la nomination d'un conseiller en politique alimentaire et/ou la création d'une plateforme multipartenaires ou d'un conseil de l'alimentation, ainsi qu'à travers l'éducation et la sensibilisation.
3. **Identifier, localiser et évaluer les expériences locales** et les initiatives alimentaires de la société civile afin de traduire les bonnes pratiques en programmes et en politiques adaptés, avec l'aide d'organismes de recherche ou d'institutions académiques locaux.
4. **Développer ou réviser les plans et politiques alimentaires urbains** et attribuer au sein de l'administration municipale les ressources nécessaires aux politiques et aux programmes alimentaires ; réviser, harmoniser et renforcer la réglementation municipale; renforcer les capacités stratégiques nécessaires à un système alimentaire plus durable, plus sain et plus équitable, qui concilie les intérêts ruraux et urbains.
5. **Créer ou améliorer les systèmes d'information multisectoriels** favorisant l'élaboration et le suivi des politiques en améliorant la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture, la gestion et l'échange des données sur les systèmes alimentaires urbains, provenant aussi bien de recueils d'information officiels que des données fournies par la société civile et d'autres partenaires.
6. **Élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophes** pour augmenter la résilience des systèmes alimentaires urbains, en particulier pour les villes les plus touchées par le changement climatique, les crises prolongées et une insécurité alimentaire chronique en zone urbaine et rurale.

Actions recommandées : promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition

7. **Promouvoir une alimentation durable** (saine, sûre, culturellement adaptée, respectueuse de l'environnement et des droits) à travers des programmes pertinents d'éducation, de promotion et de communication pour la santé, en particulier dans les écoles, les centres de soins, les marchés et les médias.
8. **Lutter contre les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation et à l'obésité**, en veillant particulièrement, le cas échéant, à réduire les apports en sucre, en sel, en acides gras trans, en viande et en produits laitiers et à augmenter la consommation de fruits, de légumes et d'aliments non transformés.
9. **Élaborer des directrices diététiques durables** afin d'informer les consommateurs, les planificateurs urbains (surtout ceux chargés des marchés publics), les prestataires de services alimentaires, les détaillants, les producteurs et les transformateurs, et de promouvoir des campagnes de communication et de formation.
10. **Adapter les normes et les réglementations pour rendre l'alimentation durable et l'eau potable disponibles** dans les établissements du secteur public tels que hôpitaux, centres de santé, crèches, lieux de travail, universités, écoles, restauration collective, bureaux municipaux et prisons, et dans la mesure du possible, dans le secteur privé de la distribution alimentaire, au détail, en gros et sur les marchés.
11. **Elaborer des instruments réglementaires et volontaires** pour encourager une alimentation durable en collaboration avec les entreprises publiques et privées, en appliquant des politiques de commercialisation, de publicité et d'étiquetage ; instaurer des mesures économiques d'incitation ou de dissuasio ; et intégrer les règles sur la commercialisation des aliments et des boissons non alcoolisées destinées aux enfants, conformément aux recommandations de l'OMS.
12. **Encourager les secteurs de la santé et de l'alimentation à joindre leurs efforts** pour mettre en œuvre des stratégies intégrées visant à promouvoir des modes de vie sains et l'intégration sociale.
13. **Investir et s'engager à assurer l'accès universel à l'eau potable et à un assainissement approprié** en impliquant dans la mesure du possible la société civile et autres partenaires.

Actions recommandées : assurer l'équité sociale et économique

14. **Utiliser les transferts monétaires et alimentaires**, ainsi que d'autres systèmes de protection sociale (banques alimentaires, cuisines communautaires, réserves alimentaires d'urgence, etc.) pour permettre aux populations vulnérables d'accéder à une alimentation saine, tout en tenant compte des croyances, de la culture, des traditions, des habitudes et des préférences alimentaires des différentes communautés, dans une perspective de respect de la dignité humaine et pour éviter d'aggraver leur marginalisation.
15. **Réorienter les programmes d'alimentation scolaire** et ceux d'autres services de restauration institutionnelle afin de proposer des aliments sains, locaux et régionaux, de saison et issus d'un mode de production durable.
16. **Promouvoir un emploi décent pour tous**, notamment à travers des relations économiques équitables, des salaires justes et de meilleures conditions de travail au sein du secteur agroalimentaire, en intégrant pleinement les femmes.
17. **Encourager et soutenir les activités d'économie sociale et solidaire** en accordant une attention particulière aux activités qui permettent des moyens d'existence durables aux populations marginalisées tout au long de la chaîne alimentaire et facilitent l'accès à une alimentation saine tant en ville qu'à la campagne.
18. **Promouvoir les réseaux et les initiatives locales** (tels que les jardins communautaires, les cuisines communautaires, les banques alimentaires sociales, etc.) qui contribuent à l'intégration sociale et fournissent des aliments aux personnes marginalisées.

19. **Promouvoir l'éducation, la formation et la recherche participatives** afin de renforcer l'action locale pour accroître l'équité sociale et économique, encourager des approches fondées sur les droits, combattre la pauvreté et faciliter l'accès à des aliments nutritifs et adaptés.

Actions recommandées : appuyer la production alimentaire

20. **Promouvoir et renforcer la production et la transformation alimentaire urbaines et périurbaines** basées sur des approches durables, et intégrer l'agriculture urbaine et périurbaine dans les plans de résilience des villes.
21. **Veiller à assurer la cohérence entre la production, la transformation et la distribution dans les villes et les régions rurales voisines**, en donnant la priorité aux petits producteurs et aux exploitations familiales, et en portant une attention spécifique aux femmes et aux jeunes.
22. **Appliquer une approche écosystémique pour un aménagement et une gestion du territoire holistiques et intégrés**, en collaboration avec les autorités urbaines et rurales et d'autres gestionnaires de ressources naturelles, en combinant des éléments du paysage, par exemple dans des stratégies de réduction des risques, pour encourager la production agro-écologique, la protection de la biodiversité et des terres cultivées, l'adaptation au changement climatique, les activités touristiques et de loisirs et d'autres services écosystémiques.
23. **Protéger et permettre un accès et une occupation sûrs des terres** pour une production alimentaire durable dans les régions urbaines et périurbaines, et en particulier des terrains destinés aux jardins communautaires et aux petits producteurs, par exemple grâce à des banques foncières ou des fiducies foncières communautaires ; rendre accessibles des terrains municipaux pour une production agricole locale et encourager l'intégration des programmes et plans d'aménagement du territoire et de développement urbain.
24. **Contribuer à offrir des services aux producteurs installés dans et autour des villes**, en leur proposant notamment des formations techniques et une aide financière (crédit, technologie, sécurité alimentaire, accès aux marchés, etc.) afin de créer un système alimentaire multigénérationnel et économiquement viable qui intègre des éléments tels que le compostage de déchets alimentaires, les eaux grises issues de la consommation humaine, l'énergie produite à partir des déchets, etc., tout en s'assurant qu'ils ne rivalisent pas avec la consommation humaine.
25. **Soutenir les circuits alimentaires courts**, les organisations de producteurs, les réseaux et plateformes mettant en relation les producteurs et les consommateurs, et d'autres systèmes de commercialisation qui intègrent l'infrastructure socio-économique du système alimentaire urbain qui relie les régions urbaines et rurales. Cela pourrait inclure les initiatives d'économie sociale et solidaire lancées par la société civile ainsi que les systèmes de marchés alternatifs.
26. **Améliorer la gestion et la réutilisation des eaux (usées)** dans l'agriculture et la production alimentaire en développant des politiques et des programmes de façon participative.

Actions recommandées : approvisionnement et distribution alimentaires

27. **Déterminer les flux de nourriture qui circulent vers et à travers la ville** afin d'assurer l'accès physique à des aliments frais abordables dans les quartiers défavorisés ou mal desservis tout en adoptant une planification durable des transports et de la logistique visant à réduire les émissions de CO₂ grâce aux carburants et aux moyens de transport alternatifs.
28. **Favoriser la mise en place de meilleures technologies et infrastructures pour le stockage, la transformation, le transport et la distribution des aliments**, en reliant les zones périurbaines et rurales voisines pour permettre une consommation d'aliments de saison et pour réduire l'insécurité alimentaire ainsi que la perte et le gaspillage d'aliments et de nutriments, tout en privilégiant un large éventail d'entreprises alimentaires de petite et moyenne taille dans au long de la chaîne alimentaire, susceptibles de fournir des emplois décents et stables.

29. **Évaluer, réviser et/ou renforcer les systèmes de contrôle alimentaire** en mettant en place une législation et une réglementation locales de sécurité alimentaire qui (1) garantissent que les producteurs et fournisseurs tout au long de la chaîne alimentaire agissent de façon responsable ; (2) éliminent les obstacles qui empêchent les petits producteurs et les agriculteurs familiaux d'accéder au marché ; et (3) tiennent compte de l'innocuité alimentaire, de la santé et de l'environnement.
30. **Réviser la politique des marchés publics et du commerce** pour faciliter l'approvisionnement alimentaire en circuits courts garantissant aux villes un approvisionnement en aliments sains, tout en favorisant l'accès à l'emploi, des conditions de production justes et une production durable pour les producteurs et les consommateurs les plus vulnérables, exploitant ainsi le potentiel du marché public pour contribuer à la concrétisation du droit à l'alimentation pour tous.
31. **Apporter un soutien à la politique et aux programmes liés aux marchés publics de la ville**, notamment les marchés fermiers, les marchés informels, les marchés de détail et de gros, les restaurants et autres distributeurs de produits alimentaires, en reconnaissant les spécificités de chaque ville en ce qui concerne l'intégration des acteurs privés et publics dans leurs systèmes de marché.
32. **Améliorer et étendre les infrastructures** qui mettent en relation les acheteurs urbains avec les vendeurs urbains, périurbains et ruraux tout en favorisant la cohésion sociale et la confiance, en encourageant l'échange culturel et en offrant des moyens d'existence durables, en particulier aux femmes et aux jeunes entrepreneurs.
33. **Reconnaître la contribution du secteur informel** aux systèmes alimentaires urbains (en termes d'approvisionnement en nourriture, de création d'emplois, de promotion de régimes alimentaires locaux et de gestion environnementale) et lui fournir un soutien et une formation adaptés dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, les régimes alimentaires durables, la prévention et la gestion des déchets.

Actions recommandées : prévenir le gaspillage alimentaire

34. **Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets** à tous les stades des filières alimentaires de la métropole (production, transformation, emballage, préparation, conditionnement et manipulation, réutilisation et recyclage) et assurer une planification et une conception holistiques, la transparence, la responsabilité et l'intégration politique.
35. **Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments par le biais d'événements et de campagnes**; identifier les principales cibles telles que les établissements scolaires, les marchés communautaires, les magasins d'entreprise et d'autres initiatives d'économie solidaire ou circulaire.
36. **Collaborer avec le secteur privé ainsi qu'avec des organismes communautaires, de recherche et d'éducation** pour créer et modifier, le cas échéant, les politiques et les réglementations municipales (par ex. les procédures, les normes en matière de classement et d'apparence, les dates d'expiration, etc.) permettant d'empêcher le gaspillage ou de récupérer en toute sécurité des aliments et des emballages en appliquant la hiérarchie de gestion des déchets alimentaires.
37. **Faire des économies de nourriture en facilitant la récupération et la redistribution d'aliments sains et nutritifs pour la consommation humaine** et, le cas échéant, d'aliments qui risquent d'être perdus, jetés ou gaspillés dans les processus de production, de fabrication et de vente, ainsi que dans la restauration, le commerce de gros et l'hôtellerie.